CONDITIONS.

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes au moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurance et autres institutions publiques, $80 ; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80

LES ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

UNE DÉDUCTION de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, au Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles, et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes [illegible] par autorité de justice, ventes de plantations, [illegible], esclaves marrons, animaux épaves ou [illegible] &c., lui seront portées en compte séparé [illegible] aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

[illegible] AVANCE le faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payée d'avance, ou [illegible] un répondant.

LES FACTEURS et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de [illegible] annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

POUR CINCINNATI.

Le steamer bon marcheur tirant peu d'eau, GENERAL WAYNE, capt. G. C. Castleman, est prêt à recevoir son fret et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au quai de la rue Girod, ou à JOSEPH LANDIS & CO. No. 14 rue Poydras.

Pour Fort Gibson Van Buren, Little Rock, et tous les ports intermédiaires, dans l'Arkansas.

Le beau bateau à vapeur ARKANSAS, à chaudières à étages, capitaine Halderman, étant attendu à chaque instant [illegible] la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à LAVILLEBEUVRE & WATSON, 22 juin no 17 rue des Magasins.

A VENDRE—Le bateau à vapeur Chief Justice Marshall, portant 1100 balles de coton, et ayant une des meilleures machines à vapeur, est en très bon ordre et prêt à faire des voyages. S'adresser à STERNS & Co, 23 mars 28 et 29, Nouvelle Levée

Pour les ports des E.-Unis.

POUR LA HAVANE. LE brick fin voilier GUSTAVE, capitaine Hoffman, partira sous le plus bref délai. Pour passage, s'adresser à bord, au quai du marché ou à HARRISON, CLEGG & Co rue de la Douane.

POUR PHILADELPHIE—La barque AT HERCULES, capitaine J. Marks, ayant les trois quarts de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord ou à JAMES REED & Co, 35 rue Royale

POUR NEW YORK—Le navire de première classe CANTON, capitaine Mawood, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu; pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 11 rue Bienville

Pour les ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier RUTHELIA, capitaine Thomson, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 150 boucauts de tabac ou du coton pressé, et passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à LEVI H. GALE, no 93 rue de la Commune.

POUR LONDRE—La barque fine voilière AL NIMROD, capitaine Patterson, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu; pour le fret de 30 boucauts ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 17 juin rue de la Commune no. 93.

POUR LIVERPOOL—Le navire américain CLARISSA ANDREWS, capitaine Thompson, partira sous peu; pour fret de 400 balles, s'adresser à H. C. CAMMACK & Co.

POUR LIVERPOOL—Le navire ARAB, capitaine Marshal, à commencé à charger; pour fret s'adresser à GEORGE GREEN, ou à H. C. CAMMACK & Co.

POUR LE HAVRE. LA barque fin voilière, doublée et chevillée en cuivre, VIRGINIA, capitaine [illegible], est prête à recevoir [illegible] S'adresser [illegible] pour le fret de quelques centaines de coton, au capitaine Boincau, à bord, ou à la presse à vapeur de la Levée, ou à AMB. LANFEAR, 87, Commerce.

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE—Le brick SPARTAN, d'une marche supérieure, commandé par le capitaine White, ayant la majeure partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour le fret de 500 barils, ou de l'équivalence, pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à LEVI H GALE, no 93 rue de la Commune.

Pour le Texas et le Mexique.

Pour Brazoria & Columbia—La goëlette fine voilière COLUMBUS, capitaine Moore, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et allant à bord, partira sous le [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la Place d'Armes, ou à JAMES REED & Co. 35 rue Royale.

POUR MATAGORDA—La goëlette MARTHA, capitaine Watts, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et [illegible] sous peu. Pour le reste du fret, ou passage, s'adresser à bord ou à J C ROWLAND, no 17 Vieille Levée.

Pour Brazoria & Columbia (Texas) La goëlette régulière J. W. CALDWELL, capitaine B. Noyes, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis [illegible] ou à JOHN G. ROWLAND, 47, Vieille Levée

Vendre. Louer ou Fréter.

A FRETER—La belle goëlette SELECT, capitaine Broom, courrier de Baltimore, s'adresser pour les conditions à bord, au [illegible] ou à EASTMAN & BROTHERS, Vieille Levée no 30.

A FRETER—Pour Cadix ou tout autre port de l'Espagne—Le beau brick espagnol VIZCAYNA, capitaine Moncada. Pour fret ou passage s'adresser à A. M. DE MIRANDA, 45 St Louis.

GRAISSE, JAMBONS, &c.—1000 barrils de graisse en barils, de Cincinnati; 100 boucauts de jambons, épaules, plats côtés, do. 98 rouleaux cordes de Kentucky—en débarquement du bateau à vapeur [illegible], et à vendre par YORKE FRERES, 65, rue du Camp.

[illegible] de Médoc, Moselle, Oporto, Sauterne, & [illegible] Medoc etc., à vendre par LEBLANC & HAYDEL

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public, et leurs amis, qu'ils ont formé aujourd'hui une société sous la raison de W. Merryfield & Co. pour les affaires de commerce en bois et douves, dans toutes ses branches. Leur bureau est à l'encoignure des rues St Marie et la Levée faubourg Lafayette, où tous les ordres seront promptement exécutés. P DELAHOUSSAYE, W MERRYFIELD

MAGASIN à louer, rue de Chartres No. 29 entre [illegible] de la Douane et Canal; la possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à PEET & NORTH, rue de Chartres No 19

LILLY & FERGUSON—Peintres d'enseigne et d'ornement, rue de la Douane no 26. Reconnaissant de l'encouragement qu'ils ont reçus, ils tâcheront de mériter de plus en plus la confiance de leur amis et du public en général. Ils prennent la liberté de les informer qu'ils ont constamment à vendre tous les articles concernant leur commerce, qu'ils donneront à des prix très modérés 18 av

MESSRS. SMITH & ALLEN, s'étant établis [illegible] dans la ville d'Hampton, Texas sous une maison de commission, informent le public et leurs amis qu'ils ont bâti un grand magasin, et qu'ils sont prêts à exécuter toutes les affaires qu'on voudra leur confier. Pour les renseignements, s'adresser à JAMES REED & Co, THOS. TOBY & Brothers, TURNER & WOODRUFF

AVIS. BUREAU DU COLLECTEUR. Nouvelle Orléans, 21 avril 1837. [illegible] avis qu'il est ouvert au bureau du Percepteur de la ville de Washington. Avis est donné [illegible] ceux qui auront des affaires avec ce bureau, qu'elles doivent [illegible] s'adresser à JAS W BREEDLOVE, 6 juillet Agent du bureau des patentes.

LAFERRIERE LEVESQUE, Commissionnaire des articles de Paris, rue des Petits [illegible] no. 5 bis (à Paris) offre ses services pour [illegible] ce qui concerne l'achat des marchandises françaises [illegible] charge de commissions à l'étranger. Pour plus amples renseignements s'adresser à M. V. ROUMAGE et F. HERBAULT, ou à M. J. LAFERRIERE, à la Nouvelle-Orléans. 5 sept—1a

BILLETS de la banque des Etats Unis, à vendre à la convenance des acheteurs par ROBINSON & Co. no 45 rue du Camp.

POU ANTI GOUTTEUX DE BOUBÉE. VENDRE plusieurs centaines de bouteilles de [illegible] dessus, par le soussigné, seul dépositaire de ce remède, à la Nouvelle Orléans. A. A. PEYCHAUD.

Il y des directions dans les langues française, espagnole, pour chaque bouteille.

AVIS AU PUBLIC. Le Dr Stephan H. Bardach de Pologne, qui vient d'établir ici, offre ses services aux citoyens, [illegible] dans la médecine, chirurgie accouchement.

[illegible] B. a exercé à Vienne, Paris et dans les [illegible] hôpitaux d'Europe, avec beaucoup de succès [illegible] années, pratiqué à Natchitoches [illegible] mériter la confiance des citoyens de la [illegible] Orléans. [illegible] rue Royale No. 186. [illegible] depuis midi jusqu'à 3 heures.

Ventes par le Shérif.

Mme. [illegible] Lanne, épouse de F. [illegible] contre [illegible] Samuel Thompson.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le Mercredi 19 août, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, savoir:

Neuf lots de terre situés dans le faubourg Lacourse, [illegible] dans le faubourg Lacourse, désignés par les Nos. 6, 7, 8, 9, 10, 11, et 12, dans l'Ilet borné par les rues Edward et Pacaniers, faubourg Annonciation et rue du Bassin, sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 23 décembre 1834, et annexé à un acte passé par devant ledit notaire, le 24 mars 1835 lesdits lots ayant mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir:

Lot No. 6 mesure 31 pieds 11 pouces et deux lignes de face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes.

Lot No 7, mesure 32 pieds de face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Lot No 8, mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Lot No. 9, mesure 32 pieds, de face à la rue des Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes.

Lot No. 10, mesure 31 pieds, 11 pouces et 2 lignes, de face à la rue Pacaniers, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes, et face à la rue du Bassin.

Lot No. 11, mesure 32 pieds de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes.

Lot No. 12, mesure 31 pieds, 11 pouces et 2 lignes, de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente, comptant, pour satisfaire la dette de la demanderesse, et les frais du procès, et la balance moitié comptant, et l'autre moitié payable le 20 Mai 1838.

27 juin FRED. BUISSON, Shériff.

Halsey A. Uter, contre W. Bogart.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le mardi 25 juillet, à une heure de relevée.

Un certain lot de terre, situé rue Montégut, en face de la presse à coton à vapeur, à un îlet de la Levée et désigné par le no. 18, mesurant 27 pieds de face, et dans le fond sur 108 pieds 6 pouces de profondeur.

Plus: Un autre lot désigné par le no 19, contigu avec le no. 18 mentionné ci-dessus, (les mêmes dimensions).

Cette criée étant le seconde et dernière, lesdits lots de terre seront adjugés au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon avec suffisante sécurité et portant 5 pour cent d'intérêt et hypothèque sur lesdits lots de terre jusqu'à parfait paiement.

6 juillet FRED. BUISSON, shérif.

Paul Tulane, contre John Wilcox.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, j'exposerai en vente, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi le 25 juillet, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie saisie et de vente.

La moitié indivise d'un certain lot de terre, situé en cette ville, faubourg Delor, dans l'îlet compris entre les rues Suzette, Benjamin, Nouvelle Levée et Tchoupitoulas, désigné par le lot no 11, sur un plan dressé par C F Zimpel, et déposé dans le livre des plans de G. R. Stringer, ci-devant notaire public, par le plan no. 2.

Ledit lot mesurant vingt pieds de face à la rue Suzette, entre les rues Nouvelle Levée et Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent soixante pieds un pouce et six lignes, ensemble avec les améliorations qui se trouvent sur ledit terrain.

Plus, la moitié indivise d'un certain lot de terre situé au faubourg Delor, sur la rue de la Levée, entre les rues Benjamin et Suzette, et désigné par lot no 4 sur un plan dressé par C F Zimpel et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire public, suivant le plan no 2, ledit lot mesurant vingt-deux pieds huit pouces et neuf lignes face à la rue de la Nouvelle Levée sur cent pieds de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Plus, la moitié indivise d'un certain lot de terre situé au faubourg Delor, dans l'îlet compris entre les rues de la Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, Benjamin et Suzette, ledit lot est désigné par le no 3, sur un plan dressé par C F. Zimpel, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire public, suivant le plan no. 2, ledit lot mesurant vingt deux pieds huit pouces et neuf lignes face à la Nouvelle Levée, entre les rues Benjamin et Suzette, sur un profondeur de cent pieds, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette criée étant la seconde et dernière, lesdits lots de terre seront adjugés au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon avec suffisante sécurité, et portant 5 pour cent d'intérêt et hypothèque sur lesdits lots de terre jusqu'à parfait paiement.

6 juillet FRED. BUISSON, shérif.

J. Thayer & Co contre Rountree et Godwin.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu sur les lieux rue Carrondelet, à l'encoignure de la rue Julie, en cette ville, le Jeudi 20 juillet, à 10 heures du matin.

Divers meubles &c. saisis dans l'affaire ci dessus. Conditions comptant.

6 juillet FRED. BUISSON, Sheriff

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le Jeudi, 3 août, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, savoir:

Deux lots de terre, ensemble avec les améliorations, droits, privilèges et prérogatives qui y appartiennent. Les dits lots sont situés au faubourg Annonciation, et désignés par les No. 8, sept et huit dans l'îlet cinquante huit. Le No. 7, ne formant une des encoignures des rues Colisée et Robin, et mesure soixante pieds de face aux mêmes rues ci-dessus.

Le No. 8 contigu au No. 7, mesure 60 pieds de face à ladite rue du Colisée, sur cent vingt pieds de profondeur (mesure française) saisi à la poursuite de Wm. M. Goodrich et Harrod et Quartes, contre H. G. Barkley et autres.

Conditions comptant.

1 juillet FRED BUISSON, Shériff.

D. F. Burthe et Lucien G. Helligsberg contre Richard Hagan.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le jeudi le 20 juillet prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente.

1o Lot no 10 mesurant 28 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue St Jean, sur une profondeur de 128 pieds 8 pouces 7 lignes, sur la ligne qui le sépare du fond des lots nos 5 à 9 inclusivement, et la même profondeur sur l'autre côté de la ligne qui le sépare du lot no 11.

2o Lot no 11 mesurant 25 pieds, 3 pouces de face à la rue St Jean, et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes dans le fonds, sur une profondeur de 128 pieds no 10, et 128 pieds 8 pouces et 7 lignes en profondeur sur le côté opposé de la dite ligne.

3o Lot no 47 mesurant 28 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Girod et 28 pieds 9 pouces 5 lignes dans le fond, sur une profondeur de face à la rue St Pierre de 110 pieds.

4o Lots nos 48 et 49 mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Girod sur une profondeur de 110 pieds.

5o Lots nos 57 et 58 mesurant chacun, 28 pieds de face à la rue St. Pierre. No 57 ayant une profondeur de 128 pieds 6 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le sépare du fond des lots nos 47 et 51, inclusivement, et 128 pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot no 58, et no 58 ayant une profondeur de 128 pieds 7 pouces une ligne sur la ligne qui le divise du lot no 59.

6o Lot no 59 mesurant 65 pieds 5 pouces deux lignes de face à la rue St Pierre et 19 pieds 9 pouces 4 lignes dans le fond sur une profondeur de 137 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du faubourg St. Marie, de la propriété appartenant jadis à la compagnie de la banque du Canal.

7o Lot no 30 mesurant 28 pieds 6 pouces de face à la rue Girod, sur une profondeur de 110 pieds.

8o Lot no 33 mesurant 33 pieds cinq pouces cinq lignes de face à la rue St Paul sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du fond des lots no 30 à 34 inclusivement et 128 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne qui le sépare du lot no 36.

9o Lot no 36 mesurant 45 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue St. Paul, et 42 pieds 3 pouces 7 lignes dans le fond, sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne qui le sépare du lot no 35, et de 128 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne opposée.

10o Lot no 37 mesurant 39 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue St Pierre et 42 pieds 3 pouces 7 lignes dans le fond sur une profondeur de 128 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le sépare du lot no 36 et de 128 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne opposée.

11o Lots nos 43, 44 et 45, mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Girod sur 110 pieds de profondeur.

12o Lot no 46 mesurant 29 pieds 8 pouces 4 lignes de face sur la rue Girod, et 29 pieds 9 pouces 5 lignes dans le fond sur 110 pieds ou profondeur et face à la rue St Pierre.

13o Lots nos 62, 63 et 64 mesurant chacun 28 pieds de face à la rue St Pierre, no 63 ayant 128 pieds 7 pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot no. 61.

No 63 ayant en profondeur 128 pieds 7 pouces une ligne sur la ligne du lot no 62, et le no 64 ayant une profondeur de 128 pieds 6 pouces 7 lignes sur la ligne du lot no 62, et 128 pieds 6 pouces et 5 lignes sur la ligne le séparant dans le fond des lots no 42 à 46 inclusivement, ensemble avec toutes les améliorations sur le dit lot de terre qui lui appartiennent.

Les propriétés ci dessus seront vendues aux conditions et termes ci après:

Lots nos 10 et 11, payables comptant, chacun pour satisfaire $366 66 2/3 montant de chaque billet protesté du 29 mars 1837, ensemble avec les frais de protet de $4 50 sur chaque billet et les intérêts et frais du procès, et la balance en deux termes égaux de $366 66 2/3, le premier billet dû le 25 mars 1838 et le second le 25 mars 1839

Lots nos 47, 48, 49, 57, 58, 59, comptant chacun, pour payer $122 22 2/9 montant d'un billet protesté, ensemble avec $5 pour chaque protêt et les intérêts du 29 mars 1837 pour du protet $9 et les frais du procès et la balance en deux termes égaux, de $122 22 2/9, lesquels paiemens seront dûs le 25 mars 1838 et le second le 25 mars 1839

Lots nos 30, 35, 36 et 37, comptant pour satisfaire $877 77 1/9, montant du billet protesté, $5 frais de protet, intérêts, du 29 mars 1837, et la balance payable en deux termes égaux de $877 77 7/9, le premier billet le 25 mars 1838, et le second le 25 mars 1839.

Lots nos 43, 44, 45, 46 62, 63 et 64, comptant pour payer chaque billet de $250, $5 frais de protet, intérêts du 29 mars 1837 et la balance en deux paiements égaux $250, le premier payable e 25 mars 1838, et le second le 25 mars 1839, pour satisfaire le demandeur de $4927 77 7/9 frais de protets, et intérêts du 29 de mars 1837, et les frais du procès.

15 juin FRED. BUISSON, Sherif.

James Taylor contre H. McGreal, John Gibon & co contre le même.

COUR DE PAROISSE—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé, il sera vendu au magasin du shérif, rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, en cette ville, le lundi le 17 juillet prochain, à 10 heures du matin.

Les marchandises ci après, savoir: 3 caisses assorties de parapluies de coton, coton en pièce appelé "Long Cloth", coton do de la manufacture de New-York, de Bleach works, un assortiment d'épingles papeterie, plusieurs douzaines de mouchoirs de soie, shalls de mérinos de 4/4 et 6/4 assortis en couleur, gants pour femmes, toile grise, schalls de laine imprimée de diverses couleurs, mousseline pour rideaux, souliers, choirs de poche en batiste, une boîte de flanelle de couleur, dans balles de ouates, plusieurs balles de boules de coton, etc, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.

29 juin FRED BUISSON, shérif.

PORC, CORDE et TOILE D'EMBALLAGE—565 barils Porc clair; 150 do. demi échines; 400 pièces Toile d'emballage, du Kentucky; 175 do do. de Dundee; 125 rouleaux Cordes—en magasin et à vendre par YORKE FRERES. 6 juillet 65, rue du Camp.

Ventes par le Shérif.

J. K. Hyde & Brother contre P. S. Phelps et E. C. Whitehead.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi, 1er août prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, savoir:

Le tiers indivis d'une certaine maison et lot de terre appartenant à M Celia Whitehead.

Ledit lot ayant 60 pieds de face à la rue Apollo et 120 pieds sur la rue Calliope, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, pour satisfaire la somme de $2097 25, avec les intérêts à 5 pour cent, $750 du 5 mars 1834, jusqu'à parfait paiement; 750 du 7 mai 1834, jusqu'à parfait paiement; $750 85 cts. du 7 mai 1834, mêmes intérêts jusqu'à parfait paiement, $6 protêt et $1 87c frais de cour. Conditions: comptant.

24 juin FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—No. 14368—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le mercredi 9 d'août prochain, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits et prérogatives qui lui appartiennent; ledit lot est situé dans le faubourg Lacourse, et est désigné sur le No deux dans l'îlet No. 70, et mesurant environ soixante pieds de face à la rue du Camp, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Ledit lot est compris entre les rues Erato et Thalie.

Conditions de la vente—Comptant, pour satisfaire un billet de $750, ainsi qu'un autre billet de même échéance de $750 faisant en tout $1500 comptant; l'acquéreur devra se charger du paiement de quatre billets tirés par Samuel Chapman, de la somme de $750 chaque, 2 billets à 18 mois et deux à 24 mois du 6 juin 1836, avec hypothèque sur la dite propriété, à la poursuite de Pierre Laudreaux.

13 juillet F. BUISSON, shérif.

Maris Holliday contre L. A. Nadaud.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le mardi le 25 juillet, à une heure de relevée.

9 lots de terre situés à Carrollton, formant une partie de l'Ilet no 35, sur un plan dressé par C Zimpel, déposé voyer, en date du 12 octobre 1833, compris entre la Troisième rue et les rues Adams, Espérance et Hillary, suivant un plan dressé par Surgy, architecte, le 4 janvier 1836, et désigné par l'Ilet No. E. au dit plan, et déposé en l'étude de Wm. Boswell, notaire public, et numérotés 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20.

No. 12, formant l'encoignure des rues Espérance et Adams, mesurant 32 pieds 6 pouces sur la rue Espérance, et 120 pieds de face à la rue Adams.

Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Espérance sur 120 pieds de profondeur.

No. 20 mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Espérance, sur 120 pieds de face à la rue Hillary, (le tout mesure américaine.)

Cette criée étant le seconde et dernière, lesdits lots de terre seront adjugés au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon avec suffisante sécurité et portant 5 pour cent d'intérêt et hypothèque sur lesdits lots de terre jusqu'à parfait paiement.

6 juillet FRED. BUISSON, shérif.

SUCCESSION de F. Xavier Denis—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession, d'avoir à se faire connaître et à présenter au soussigné une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées, et ce dans les dix jours de cette date.

13 juil—3 JEAN ARNAUD, No. 50, Vieille Levée.

SUCCESSION de G. Dppuy de Clément—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession d'avoir à se faire connaître et à présenter au soussigné une note du montant de leur créances et des titres sur lesquels elles sont fondées, et ce dans les dix jours de cette date.

13 juil—3 J A. TOCA, Bureau des hypothèques.

RESIDENCE D'ETE.

LE prix suivans ont été établis pour la pension à la maison de résidence de St. Joseph:

Nourriture et logement par mois	$45 00
Nourriture et logement pour un seul jour	2 50
Nourriture et logement pour une semaine	14 00
Nourriture, sans logement, par mois	30 00
Diner, par mois	20 00
Diners pour les visiteurs et invités	1 00
Dejeuner et Souper, [chaque]	75c.
Logement	50
Nourriture pour domestique par mois	20 00

St. Joseph, 1 mai 1837. ROBERT ARMSTRONG. 17 juin—1m.

A VENDRE.—Une belle section de terre, située à un endroit appelé le Chymnyes, à la Pascagoula, sur laquelle se trouvent cinq maisons, à résidences, construites en bois, &c. &c. cette propriété s'étendant de 1200 pieds dans le lac. Cette propriété à un mille de face de sur le lac, et sur la route des bâteaux à vapeur de la Mobile; il y a au moins cinquante mille cordes de bois léger, chêne, hickory &c &c. toutes à peu de distance, qu'on peut vendre très avantageusement aux bâteaux à vapeur. Cette terre est haute et propre à des résidences d'été. C'est un des plus beaux sites sur le lac, et est dans le voisinage de la ville de Macédoine, dont la charte vient d'être accordée par l'Etat de Mississipi, comme port d'entrée. S'adresser à

1 juillet EDW GOTTSCHALK.

DEMANDE D'ESPECES—S'adresser à ROBINSON & Co 15 juin—4 No. 45 rue du Camp.

ON demande une nourrice, et on exigera qu'elle fournisse d'excellentes recommandations. S'adresser au no 93 rue du Canal. 4 juillet

CAFE—80 sacs Café vert, de la Havane, en débarquement et à vendre par EASTMAN & BROTHER, 4 juillet No. 30, vieille Levée

DOUBLONS Espagnol—à vendre par ROBINSON & Co. 45, rue du Camp.

GRAISSE & PORC—200 tréquins Graisse; 300 barils Porc mess et prime, à vendre par G. DORSEY No. 44, Nile Levée.

WHISKEY—500 bar la Whiskey rectifié en commun, à vendre par G. DORSEY No. 44, Nile Levé

BILLETS de Nashville et du Mississipi, à vendre par R GRONING & Co. 4 juillet

EAU DE VIE DE PECHE—20 barils Eau-de-vie de pêche, à vendre par 4 juillet R GRONING & Co

PORC—180 barils et 60 barils de Porc d'habitation, de qualité supérieure, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 4 juillet No. 17, rue du Commerce.

GRAISSE—200 barils et 7 barils graisse au pochée, en débarquement du bâteau à vapeur [illegible], et à vendre par LAYET & AMELUNG, 29 juin rue du Commerce, no. 17.

JAMBON—Plats-côtés, épaules et cuisses, de première qualité et emballé pour être embarqué, à vendre par LAYET & AMELUNG, 29 juin no. 28, rue du Commerce.

JAMBON A L'USAGE DES FAMILLES—300 jambons enveloppés, à vendre par LAYET & AMELUNG, 29 juin no 28, rue du Commerce.

OR et argent en demande, pour lesquels on donnera le prix le plus élevé de la place. ROBINSON & Co., 29 juin 45, rue du Camp.

BILLETS de l'Alabama, achetés par ROBINSON & Co. 29 juin

EAU-DE-VIE—20 barils Eau-de-vie de première preuve, 20 dito 4ème preuve, à vendre par ROBERT H. WHITE, 24 juin rue Gravier, No. 34.

CIDRE—100 caisses Cidre, reçu et à vendre par ROBERT H WHITE, 24 juin rue Gravier, No 34.

HUILE DE PALMA CHRISTI—No. 1 et 2, en magasin, à vendre par 24 juin LAYET & AMELUNG, 17 Commerce.

PORC pour l'usage des habitations—350 barils porc consistant en mess et prime, morceaux tendres et minces, têtes, épaules et reins. En magasin et à vendre par 9 juin M. MAHER, 16 rue Poydras.

LARD—120 boucauds Lard de Cincinnati, plats côtés, jambons et épaules, en débarquement et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 24 juin No. 14, rue Poydras

PRIX DE BOIS, &c—Pour le mois de juin, savoir:—

Bois de Chêne, première qualité,			$7 00	par cord
do. mêlée,	do.	do.	6 00	"
Bois gras,	do. pour steamboat		6 50	"
Bois de pain	do.	do.	6 00	"
Charbon (par charge, 12 barils)			1 25	par baril
Charbon de pierre de Liverpool			1 50	"
do.	pour forgeron		1 25	"
Chaux			2 50	"
Goudron, en barillet de 5 gallons			1 25	par baril
do	do	10 do	1 75	"
Sable blanc			1 00	par baril
do. pour maçons			63c.	"

A vendre chez W. F. R. MURPHEY, 17 juin—1m No. 132 vieille Levée.

EAU DE VIE, bouchons, vin rouge et anisette, en débarquement du navire l'Anne Louise, de Bordeaux et à vendre par les consignés

30 barils eau de vie Cognac,
30 demi pipes do,
15 do fine champagne Cognac,
500 milliers bouchons longs,
20 barriques vin rouge demi cru,
20 barils vin blanc Haut Barsac,
250 caisses vin rouge, Chateau Latour, Chateau Margeaux, H. Beyermann, Grand Larose
50 caisses en demi bouteilles vin Grand Larose
50 do do vin Haut Sauterne.
150 caisses liqueurs surfines de Champion,
100 do do en demi bouteilles do,
500 paniers anisette surfine de Champion.

CABRIERE, DARAN & Co. 8 juin nos 11 et 15 rue St. Louis

MARCHANDISES DE FANTAISIE.

LES soussignés, viennent de recevoir par le paquebot Orléans un nouvel assortiment de brosses pour habit, à manche longs, miroirs pour la bouche, lignes à pêcher, pincettes, fer à friser, dégraisseurs, brosses à dent, peintures, eau de rose, huile antique et de Macassar, cartes à jouer, rasoirs de Washington, peignes écaille, toile blanche, ficelle, bourses, encre à [illegible], cornes rouge et noire, bagues en or, cachets de cuir, bracelets pour dames, etc., à vendre par POLLARD & GREEN 13 juin rue de Chartres no 53.

AVIS—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de feu George Mather, de la paroisse de St. Jacques, sont priées de les faire sans délais, authentiquement au soussigné, pour être réglées et liquidées, et tous ceux qui doivent à la dite succession, sont priés de payer le plus promptement possible.

Paroisse St Jacques Louis, 15 juin 1837 20 juin—3 1ps AURORE MATHER.

A VENDRE au No. 116 rue de Chartres chez Bronsema & Swasey, un superbe Harnais Anglais, des mieux finis. 24 mai

CHAUX DE THOMASTON—500 barils, en bon ordre, en débarquement du navire Brunette, à vendre par 27 juin—3 GEO. BEDFORD, 28 Bienville.

CIGARRES DE LA HAVANE—200 milliers cigarres des meilleures marques de la Havane, à vendre par 29 juin R GRONING & Co.

SUCRE A BON MARCHE.

12 livres bon Sucre, }
14 livres moins beau, } Pour 1 piastre.

Au magasin d'Antoine Michoud, encoignure des rues de la Vieille-Levée et Ursulines.

On trouve audit magasin: Remède et Pilules de Le Roy, Carreaux et Tables de marbre, Pilets de pêche; Café du Brésil, Marmites françaises, Serrures et Ferrements de toute espèce. 31 mai—2 m

BRIQUES à l'épreuve du feu, charpente etc. etc 15,000 briques à l'épreuve du feu 1re qualité 100,000 pieds de planches de cyprès, 100,000 do do do sapin jaune 500 arbres de cèdre rouge, équarris 600 boisseaux de charbon de bois, à vendre par 30 mai F. LEFEVRE, An-...

VENTES PAR LE RÉGISTRE DES TESTAMENS

SUCCESSION DE RAMAGE—Vente par le Régistre des Testamens.—Mardi le quinze août 1837, à midi à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du dix juillet 1837 j'exposerai en vente publique, à l'encan pour compte de la succession de James Ramage décédé, l'esclave ci après décrit:

Un mulâtre nommé John, âgé d'environ neuf ans, acquis par le défunt de Jacob Hart fondé de pouvoir de Léon Hart par acte au rapport de William Boswell notaire public le dix neuf novembre dernier, 1836.

Conditions: comptant.

13 juillet W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

SUCCESSION DE NICOLET—Vente par le Régistre des Testamens.—Mardi le premier août 1837, à midi, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St.-Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 19 juin 1837, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de Théodore Nicolet, décédé, les esclaves ci après décrits, savoir:

Une négresse nommée Nancy, âgée d'environ vingt-quatre ans, blanchisseuse, appartenant au défunt Théodore Nicolet, par l'achat qu'il en a fait de Sam. A. Hite, par acte au rapport de Félix Grima, notaire.

Un certain nègre nommé Billy, âgé d'environ vingt-deux ans, domestique de maison et appartenant à la Succession de Théodore Nicolet par l'achat qu'il en a fait de Madame C. Lesespe, par acte au rapport de Félix Grima, notaire, sous la date du vingt-trois février 1836.

Conditions de la vente. Six et douze mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

N. B. Les actes de vente par devant F. Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 30 juin

SUCCESSION DE ROGERS—Vente par le Régistre des Testamens.—En vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 23 juin 1837, il sera, le jeudi, 3 août, 1837, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, exposé en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu le docteur William Rogers, un nègre esclave nommé John, âgé d'environ vingt-quatre ans, blanchisseur, sujet aux crises

Conditions: comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur, pardevant H. B. Cenas, notaire public. 1er juillet.

SUCCESSION de Jones—Vente par le régistre des testamens. Mercredi le vingt six juillet, midi à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du trente et un mars 1827, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Sarah Jones, épouse décédée de Michael Jones et aussi pour le compte dudit Michael Jones, la propriété foncière ci-après décrite.

Un lot de terre situé dans le faubourg Annonciation en cette ville, formant l'encoignure des rues Levée et Céleste, et mesurant soixante pieds de face sur la première rue, sur une profondeur de cent vingt pieds sur la dernière rue, ensemble les améliorations qui sont dessus, étant la même propriété que ledit Michael Jones, acquit de Jacques F. Enoul Livaudais, par acte passé devant Carile Pollock, notaire public, le 27 janvier 1837.

Conditions de la vente: mille piastres comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, rég des testamens.

N B.—L'acte de vente se passera pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 22 juin—3

SUCCESSION de Risingson—Vente par le régistre des testamens.—Mardi le dix huit juillet 1837, à midi, à la nouvelle bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un décret rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession d'Henri C. B. Risingson, décédé, l'esclave nommée CHARLOTTE, âgée de vingt cinq ou vingt six ans, bonne couturière, blanchisseuse et repasseuse. Conditions: comptant.

15 juin W F C DUPLESSIS, reg des tests.

SUCCESSION DE DENIS—Vente par le régistre des Testamens.—Le samedi, 29 juillet 1837, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 12 juillet 1837, il sera vendu à l'encan au et devant domicile de feu François Xavier Denis, rue Bourgogne, entre les rues St. Philippe et Ursulines, les effets mobiliers dépendant de la succession du dit défunt.

Conditions de la vente: Comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, 15 juillet Régistre des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Marguerite Laurent alias St. Ogé veuve André Grégoire a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir la lettres de curatelle à la succession vacante de feu André Grégoire décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, de montrer [illegible] dans dix jours à dater de ce jour que les lettres ne lui seraient pas accordées à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, 13 juillet Régistre des Testamens.

COUR DES PREUVES—Dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Succession de Nathaniel Cox—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de la succession de feu Nathaniel Cox, soit tenue par devant le sieur Hilary B Cenas, notaire public, à l'effet de délibérer sur les affaires de ladite succession, lequel jour est fixé au lundi le septième jour d'août 1837, à dix heures du matin; et il est de plus ordonné que le sieur M. W. Hoffman soit nommé pour représenter les créanciers absents de la succession.

Nouvelle-Orléans, le 1er juillet 1837. Signé J. BERMUDEZ, juge. Pour copie conforme. W. F. C. DUPLESSIS, 4 juillet—15 Régistre des testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession d'Arsène Pierre [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à tous autres personnes qui cela pourra concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles [illegible] Jean Toledano Cavelier, [illegible] curateur de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, 15 juillet Régistre des Testamens.

OR ET ARGENT—On demande de l'or et de l'argent pour lequel on paiera le prix le plus élevé du marché, s'adresser à ROBINSON & Co., 27 juin no. 45 rue du Camp.

WHISKEY DE MONONGAHELA—71 barils vieux Whiskey de Monongahela, en magasin et à vendre par P. H. GALLWAY, 11 juillet no. 31, rue du Commerce.

PORC MESS, PRIME ET DEMI—à vendre par G. DORSEY, 11 juillet 41, Nouvelle Levée.

JAMBON—58 barriques assortis, à vendre par G. DORSEY, 11 juillet 44 Nouvelle Levée.

BILLETS du Mississipi à vendre par C. R. STRINGER, 11 juillet No. 50, rue du Canal.

G. R. STRINGER, a transporté son bureau de courtage au même endroit qu'il était auparavant au No. 50, rue du Canal. 11 juillet.

MAIS—300 sacs Maïs, en magasin, à vendre par SLOAN & BROTHER, 11 juillet 39, Nouvelle Levée.

DOUBLONS et Piastres Mexicains à vendre par R GRONING & CO. 11 juillet

DAMEJEANNES—0 Dame-jeannes reçues et à vendre par ROBERT H. WHITE, 11 juillet No 34 rue Gravier.

PIMENTO—50 sacs reçus, et à vendre par ROBERT H. WHITE, 11 juillet 34, rue Gravier.

TAMARINS—75 barillets tamarins, en débarquement et à vendre par ROBERT H. WHITE, 11 juillet 34, rue Gravier.

MUSCADE—3 barils, à vendre par ROBERT H WHITE, 11 juillet 34, rue Gravier.

FARINE—600 barils farine supérfine, à vendre par G. DORSEY, 6 juillet 44. Nile. Levée.

JAMBON—Un petit lot de plats-côtés, récemment reçu et à vendre, rue Poydras No. 2, par GRIVOT & PAIGE. 8 juillet

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

EN vertu d'une ordonnance de police, avis est donné qu'à compter de lundi 3 juillet prochain, jusqu'au 1er. septembre suivant, il sera distribué, chaque nuit, des saucisses empoisonnées aux chiens qui seront trouvés errants dans les rues de la troisième municipalité.

Le 26 juin 1837. D. PRIEUR, maire.

A VENDRE, par le soussigné,

FRAISES de Colin par caisse de 12 & 24 bouteilles; Cerises de Gueland, de Paris; Kirsch de la Forêt Noire; Anisette de Bordeaux; Champagne des marques Montebello et Jaquesson; Biscuits de Reims; Confitures de Marseille et Havane; Sirops assortis de Marseille; Huile d'olive épurée de Bordeaux; Eau de Seltz; 100 caisses Vin de Médoc; Liqueurs super fines et ordinaires; Fruits à l'eau de vie de Champion; Marasquin de Zara; Curaçao de Hollande; Eau de vie de Dantzig; Liqueurs en cruchons de porcelaine; Graines de Jardinages, par caisses; Nougat et Fruits cristalisés; Saucissons de Lyon; Pruneaux de Tours; Sardines et Pâtés de Colin; Jus de Groseille; Chandelles de couleurs; Cigares de la Havane; Eau-de-vie, Gin, Vins, &c. J E LOREILLE, 6 juillet Encoignure Royale et Douane

A VENDRE.

UN magnifique Harnais Anglais, venant d'être reçu et à vendre au No 116, rue de Chartres. 8 juillet

LIQUEURS—20 caisses Liqueurs supérfines, de la Martinique, à vendre par A. CAPDEVIELLE & Co. 8 juillet Rue Toulouse, no 19.

JUS de Limon en barils, à vendre par A CHOPARD, 8 juillet 36, rue de Chartres.

TRAITES sur New-York, à vendre par JOHN MINTURN, 6 juillet—5 Exchange Place.

UNE caisse Bas de soie noirs, français, de qualités assorties, à vendre par VIDAL & LERETHE, 8 juillet 35, Chartres.

UNE caisse Gants de soie à jour, couleurs assorties, nouveaux dessins, à vendre par VIDAL & LERETHE, 8 juillet 35, Chartres.

WHISKEY—100 barils de vieux whiskey de Monongahela, en magasin, à vendre par 8 juil GRIVOT & PAIGE, 12 rue Poydras.

TRAITES sur Cincinnati, à vendre par 8 juil LAYET & AMELUNG, 17 Commerce.

A VENDRE par M. S. Cucullu, Lapeyre & Co. rue Toulouse, No. 27.

245 caisses Sucre blanc de la Havane, 1ère qualité; 180 surons Tabac en feuille de Manzanilla, 200,000 cigares de la Havane, de différentes qualités.

ON a besoin d'une bonne Nourrice—Une dont l'enfant aurait la préférence.—S'adresser de suite au bureau de l'Abeille. 27 mai

ON demande à louer un jeune nègre de 14 à 16 ans, comme domestique S'adresser au bureau de l'Abeille. 2 juin

LATASTE & BRULATOUR, ont transporté leur magasin au No. 19, rue St. Louis, à côté de MM. Gasquet, Rosen & Co. 6 juillet

MAGASIN A LOUER.

A louer immédiatement le joli petit magasin, rue de Chartres, No. 18, entre Douane et Canal. On pourra aussi acheter ou louer à bon marché les étagères que le garnissent. S'adresser à J. LERETHE, 29 juin—3 rue de Chartres, No. 18.

A LOUER—Une maison à Carrollton, convenable pour tenir une pension ou un magasin de comestibles. S'adresser à 21 juin SALOMON COHN, à Carrollton.

A LOUER—Une jolie maison de maître très commode, située sur le chemin du Bayou, à peu de distance de la rue des Remparts, composée de 9 appartemens avec cuisine, écurie, jardin, etc. S'adresser pour le prix, et les conditions à M. MAHER, 13 juin no 16, rue Poydras.

A LOUER—Le tout ou une partie seulement de la maison située rue du Canal, no 198. La situation est on ne peut plus agréable, les appartements sont beaux bien divisés. 10 juin S DEPOORTER.

A LOUER—Jusqu'au 1er octobre prochain. La belle et spacieuse maison avec cuisine, et maison, située no 68 rue Royale près la rue Bienville; le loyer est très modéré. S'adresser au bureau du shériff. 10 juin FRED. BUISSON, shériff.

A LOUER, jusqu'au 15 novembre prochain, une Maison avec Magasin dans la rue Royale. S'adresser pour les conditions à 3 juin H C CAMMACK & Co

A LOUER. Jusqu'au 1er. de novembre prochain, et à des conditions avantageuses, le magasin no 21, Vieille Levée, second porte après la rue Bienville. Possession en sera donnée immédiatement, et s'il est demandé, le locataire aura le privilège de le louer pour une autre année, aux mêmes conditions que les précédentes. S'adresser sur les lieux, à M. A. Prudhomme ou à ROBERT LAYTON. 29 mai No. 33. Vieille Levée.

Demande de Propriété—Les personnes qui ont des propriétés bien situées dans le carré de la ville, et qui désireraient les vendre à des prix raisonnables, trouveront avec facilité leur affaire en s'adressant à BERNARD DE SANTOS, courtier Rue Rempart, entre St. Philippe et Dumaine, vis à vis la loge. 29 mai—3p

A LOUER—Plusieurs chambres situées au dessus de notre magasin, encoignure des rues de Chartres et Conti. 24 mai E. LEFEBVRE & frère.

A LOUER—Un appartement sur la cour, pour tenir un office, au second étage du magasin No. 38, rue du Camp. S'adresser sur les lieux à 1er mai JOHN CROSBY.

Maison garnie à louer à Biloxi. Si elle n'est pas louée, le propriétaire prendra quelques pensionnaires. S'adresser rue Bourbon, no. 21. 22 av—2m

AVIS.

L'HOTEL DE MADISONVILLE, situé dans la ville de Madisonville, (Louisiane,) est maintenant ouvert pour la réception des voyageurs, et sous la direction de M. J. R. Hamilton, dernièrement de Covington. Sa situation et ses avantages sont trop bien connus pour en faire l'éloge. C'est assez de dire que l'Hôtel sera tenu bien et que les commodités seront meilleures qu'elles n'ont été jusqu'à ce jour. J. K. HAMILTON

Avis de Banques et de Comp.

Compagnie du chemin en fer de la Nouvelle Orléans et Nashville.

LES actionnaires de cette Compagnie sont notifiés par les présentes que, par une résolution de la direction adoptée le 19 de ce mois, la demande qui leur a été faite le 13 février dernier du paiement de cinq piastres par chaque action, a été rapportée, et lesdits actionnaires sont en outre

Notifiés que:

ATTENDU que par une résolution de la direction adoptée le 19 de ce mois, il a été adressé aux actionnaires de la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Nashville une demande de paiement d'un [illegible] sur les actions qu'ils possèdent, savoir: deux piastres par chaque action, payables le 1er septembre prochain; deux piastres par chaque action payables le 1er décembre prochain; et deux piastres par chaque action payables le 1er mars prochain.

En conséquence, il est résolu que le secrétaire de cette compagnie en fiera les actionnaires, par la voie des journaux de cette ville, que conformément à la section de la charte, et leur est enjoint de se conformer à la dite demande, en faisant la demande de leurs actions et payables aux époques ci-dessus fixées, à défaut, que la compagnie poursuivra [illegible] en conformité à la [illegible], et le paiement n'est pas régulièrement [illegible] à l'expiration d'un espace de soixante jours, dans l'action ou actions sur lesquelles la dite somme ou sommes [illegible] en faveur de la compagnie, les dispositions de la charte étant formelles et positives à cet égard; quoi qu'en conformité à la date demandée, tels ou tels actionnaires de ladite compagnie qui auront fait défaut de paiement, les actions qu'ils possèdent seront vendues. [illegible] d'ajourner les paiements pour un espace de soixante jours, après ladite compagnie pendant [illegible] de payer chaque action demandé pour le 1er septembre prochain, peut en vertu de la clause de la charte, être ajournée jusqu'au 31 janvier prochain; que le paiement de deux piastres par chaque action demandé pour le 1er décembre prochain peut être ajourné jusqu'au 30 janvier, et le paiement de deux piastres par chaque action demandé pour le 1er mars prochain, peut être ajourné jusqu'au 30 avril prochain.

24 juin A. R. NAIRNE, sec.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ

Le 13 juin 1837

CETTE Institution tirera des checks sur Natchez à 1 pour cent d'escompte, Natchez à 1 pour cent d'escompte, Vicksburg 1 pour cent d'escompte.

13 juin JAMES B. MARKS, faisant fonction de caissier.

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 21 juin 1837

AVIS est donné par les présentes aux actionnaires, que d'après une résolution adoptée aujourd'hui par la direction, l'époque fixée pour le paiement de la balance du capital a été reculée jusqu'au 31 janvier prochain. RICHARD RELF, 22 juin caissier.

AVIS—Les livres de souscription à la Compagnie de navigation du Lac Borgne, seront ouverts le 20 de ce mois, au bureau de M. P. J. Tricou, rue St. Louis, entre Bourbon et Royale, sous l'inspection de MM. P. J. Tricou et L. Duvigneaud. Par ordre des commissaires. 6 av DUVIGNEAUD, secrétaire.

COMPAGNIE DE L'HOTEL DE LA BOURSE ET DES BAINS. IL a été arrêté par la direction, que le payement des actions se feraient comme suit: 10 pour cent comptant, et pour la balance les actionnaires fourniront leurs billets pour un vingtième chaque, payables de 4 en 4 mois, endossés à la satisfaction de la direction. Par ordre de la direction.

15 mars J. B. S. ST. AMAND, Secrétaire protem.

Compagnie de l'Hotel de la Bourse et des Bains.

EN vertu d'une résolution des directeurs, les livres de souscription au fonds capital de cette compagnie seront ouverts pendant quinze jours (les dimanches exceptés), à dater du 15 de ce mois, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 P. M. dans la salle du conseil de la 3me municipalité, sous la surveillance de deux des directeurs. Par ordre de la direction,

10 mars J. B. S. ST. AMAND. Secr protem.

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque de Commerce. 3 nov

LE docteur T. GAILLARDET, médecin de la faculté de Paris, ancien élève des hôpitaux, membre de la société anatomique et de l'académie de médecine de l'Ile de Corse, a l'honneur de prévenir le public et ses connaissances qu'il met ses soins à leur disposition pour toutes les maladies des dames, des hommes et des enfants, les accouchements, et les opérations de grande et petite chirurgie. Sa demeure est rue d'Orléane, près la rue Royale, maison de Mr. Vignié. 6 juin Th. GAILLARDET.

AVIS—L. Moh, a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il va partir pour le Nord, du 1er au 15 juillet prochain; en conséquence, il invite toutes les personnes qui lui doivent à régler leur compte, et celles qui ont des réclamations à faire, de les présenter de suite au No 113 rue de Chartres. Les personnes qui ont des commandes à faire, sont dans sa [illegible] sont priées de passer à l'adresse ci-dessus 17 juin

CHANGEMENT de domicile—Le soussigné prévient le public et ses amis, qu'il vient de transporter son magasin de marchandises sèches au no. 35, rue de Chartres, à côté de MM. Oakey & co, entre Bienville et Douane. J. LERETHE.

AVIS de Société—Le soussigné ayant fait société avec M P. Vidal, de cette ville, prévient le public, qu'à dater de ce jour, ses affaires seront conduites sous la raison Vidal & Lerethe. 1 juillet, 1837. 4 juil J. LERETHE.

JAMBON—37 boucauts plats-côtés, 17 de cuisses et un boucaut épaules, bien préparé et en bon état, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 4 juillet No. 17, rue du Commerce.

MAIS—337 sacs Maïs blanc, supérieur, en débarquement du bateau à vapeur SELMA, à vendre par LAYET & AMELUNG, 4 juillet No. 17, rue du Commerce.

MESSRS. DOLBEAR & FRERES, méthode de Calligraphie de Dolbear, calculée pour des leçons particulières et publiques, a été reçue et est en vente aux académies d'écriture, rue de Chartres, no. 8, Nouvelle Orléans; Broadway, no 189, New York, et rue Dauphine, Mobile.

On donnera des leçons à domicile aux dames qui le préfèrent.

On donnera aussi des leçons à des classes qui se feront dans une partie quelconque de la ville. On aura la faculté de continuer jusqu'au moment où l'on sera satisfait de son écriture. 13 juin

EAU DE SELZ—Cette boisson est agréable et saine pendant les chaleurs, quelques douzaines seulement à vendre par J E LOREILHE, 15 juin encoignure Royale et Douane.

F. Iles Attention. ANDREWS & BROTHERS,

VENDENT à très bon marché des marchandises sèches, et reçoivent en paiement, les billets de presque toutes les banques qui ont suspendu, d'Alabama, Tennessee, Georgie, S. Caroline, Mississipi, Louisiane, Kentucky, Ohio et Illinois. Les marchands de la ville, et ceux de la campagne, et les connaisseurs désirant acheter des marchandises sont invités à passer au no 19, rue de Chartres. 13 juin

ON DEMANDE A LOUER—Un nègre d'environ 20 ans, pour travailler dans un magasin de groceries. S'adresser de suite à J E LOREILHE, 15 juin encoignure Royale et Douane.

MANUFACTURE DE SAVON, DE CARROLTON.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il est prêt à fournir toutes les quantités de savon de 1re qualité pour l'usage des familles. Les ordres seront de suite exécutés en les adressant au bureau du chemin à coulisses de Carrollton, encoignure des rues Baronne et Poydras. SALOMON COHN

DELAHOUSSAYE, PLANCHARD & Co. ENCANTEURS, Passage de la Bourse.

R. H. BRINNET, Encanteur. TIENT SON BUREAU AU No. 91 Rue de la Commune. 3 avril—3m

CHARLES H. GRANT & CO

No. 46, rue de Chartres.

VIENNENT constamment un assortiment considérable de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES. Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, ou de cannes, garnis en crin, et mousse, en un mot [illegible]. 10 avril

Ventes à l'Encan.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI 29 du courant, il sera vendu à la Bourse, à midi précis, pour compte et risque de Mr. Castin, l'Ilet 85. Isaac Hyams, l'Ilet 117 et 87. Hedry Train, l'Ilet 165 et 164; lesdits lots leur ayant été adjugés le 27 février dernier, et sont situés dans Hemcokville, et maintenant vendus à la leur folle enchère, pour n'avoir pas rempli les conditions de la vente.

Conditions: un dixième comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et en date du 27 février dernier.

Les actes de vente, chez W. Y. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs. 12 juillet

PAR J. B. BLACHE

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 5 juillet 1837, il sera vendu, le vendredi, 28 du courant, à 4 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Mandeville et des Grands Hommes, faubourg Marigny,

Les effets mobiliers dépendant de la succession de feu Guillaume Deperris.

Conditions comptant. 15 juillet

PAR J. B. BLACHE

EN vertu d'un ordre de l'Honorable cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 juillet 1837, il sera vendu le jeudi 27 du courant à 10 heures du matin, au no. 243, rue de la Nouvelle Levée près de l'hotel de la Monnaie.

Une quantité de groceries assorties, abandonnées à leur créanciers par Tabary et McManus.

Conditions comptant. 15 juillet

Mairie de la Nouvelle Orléans.

PAR F. DUTILLET, encanteur.

ATTENDU que, nonobstant les notifications légales qui leur ont été données, les personnes dont les noms suivent ne se sont pas conformées aux conditions de la vente qui leur a été faite le 9 janvier dernier par F. Dutillet, encanteur, au nom de la 1re municipalité, avis est par le présent donné à ces personnes que le vendredi 14 juillet courant, à midi, à la bourse située à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, les terrains qu'elles ont été adjugés à la dite vente, et pour lesquels les parties formalités n'ont pas été remplies seront vendus à leur folle enchère, par l'encanteur susdit:

Pour le compte de Mr Felix Brytle, les terrains nos. 1, 2, 3, situés au faubourg Tremé, et nos. 2, 3, 5, 8, 9, dans l'ilet no. 2 de l'ancienne habitation Fleitas

Pour le compte de M. H. Audler, les terrains no. 1, dans l'ilet no. 1 de l'ancienne habitation Fleitas, no. 7 dans l'ilet no. 2 do, no. 1, dans l'ilet no. 3, d , nos 5, 6 7, dans l'ilet no 5 do, nos. 1, 2, 3, 4, dans l'ilet no 17 do

Pour compte de M. J F Pépin (qui a déclaré avoir acheté pour N. Rillieux) les terrains nos. 1, 2 dans l'ilet no. 2 de l'ancienne habitation Fleitas.

Pour le compte de M. S. Turner, les terrains no. 13, dans l'ilet no. 5 de l'ancienne habitation Fleitas, et no. 4, dans l'ilet 7 do.

Les terrains ci dessus seront vendus conformément au plan qui sera exposé à la bourse au moment de la vente.

4 juillet D PRIEUR, maire

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombrements quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendues à l'encan sur les lieux, le lundi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F. Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qu'il appartiendra.

10 mai D PRIEUR, maire

ENFANT TROUVE—Il a été conduit au bureau du recorder, une petite négresse âgée de 7 à 8 ans. Il y a environ 15 jours (au vant qu'il a été déclaré), une négresse mulâtre d'une vingtaine d'années qui se dit mère de cette négresse et deux autres enfants, l'une âgée 7 à 8 ans et l'autre de 3 à 4 ans; elle est en loyer l'aînée et disparut, abandonnant sa dernière qui fut trouvée et prise par pitié par M. Joseph Bernard qui l'a amenée au bureau.

Il a été vu dans le quartier qu'a habité peu de jours cette négresse, que son maître était absent de l'état et que son agent ici était un M. Smith qui tient un encan public.

Le propriétaire de l'enfant est prié de venir la reprendre en payant les frais du présent avis.

Bureau du recorder, Municipalité No. 3.

16 mai J. B. S. ST. AMAND, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse—La Fourche Intérieure. Wm. Field, pour le compte de E. Moir sa femme, contre un morceau de terre appartenant à Nicolas Gérol, résidant hors de la paroisse. A Nicolas Gerol et à tous ceux que cela concerne—vous êtes prévenus qu'en vertu d'après un ordre de résolution de saisie, à moi adressé, de la dite Cour dans l'affaire ci dessus, j'ai, le 13ème jour de juin 1837, saisi certain morceau de terre situé dans la dite paroisse, sur la rive droite du Bayou La Fourche, [illegible] Tchefuncte ayant une face de deux arpents, sur la profondeur du bayou, borné dans le haut par les terres de ——— et dans la partie inférieure par la terre de ——— [illegible] et vous êtes requis de venir et faire valoir vos droits dans le délai de vingt-cinq jours, à dater de la présente date, les raisons pour lesquelles la propriété saisie ne serait pas vendue comme mentionné dans l'ordre de la cour, et pour la dette réclamée à la somme de deux mille piastres avec les frais du procès.

Bureau du Shérif, La Fourche Intérieure, 29 juin 1837

29 juin—3 A. LAWSON, Shérif.

SANGSUES.

PLUSIEURS milliers de belles et bonnes Sangsues de Bordeaux à vendre à la pharmacie du soussigné.

6 juillet A. A. PEYCHAUD, Rue Royale, No 123

Beaux Peignes d'ivoires Eventails et Cartes à jouer, reçus par le navire Huntsville, de New York.

196 DOUZAINES beaux Peignes d'ivoire, de premières qualités assortis; 1000 Eventails de soie; 200 idem en soie; 50 Eventails de [illegible] en cartes, et 11 grosses Cartes à jouer, à vendre par POLLARD & GREEN, 6 juillet No. 53, rue de Chartres.

ALIMENT VEGETAL appelé Indostane.

RACAHOUT des arabes, à la pharmacie du soussigné, plusieurs docteurs se sont accordés à [illegible] aliment n'est pas seulement [illegible] végétal, nutritif, très léger et nourrissant, qu'il peut convenir à tous les estomacs, [illegible] peuvent le supporter, surtout les enfants à la mamelle. Les essais faits par les premiers notabilités médicales ont démontré qu'il est souverain pour les enfants [illegible] faibles [illegible] au sein de la mère, et qu'on le pourra prescrire comme aliment le plus doux aux malades dans les cas d'épuisement, [illegible] la convalescence, contre les gastrites, les rhumes, les affections de la poitrine. Mais, pour en obtenir des effets prompts et marqués, on doit en continuer l'usage avec régularité et surtout avec assiduité; en prendre au moins deux potages par jour, un le matin et l'autre le soir. Quoique faible que l'on puisse être, on est assuré d'en ne fatiguer point l'estomac.

6 juillet A. A. PEYCHAUD Rue Royale, No 123

EN débarquement du Huntsville, de New York, 60 barriques de Vin rouge, Médoc vieux 30 balles foin, bonne qualité. 6 juillet LATASTE & BRULATOUR.

EN débarquement du brick Verbo, venant du Havre, 250 paniers Vin de Champagne de Jolly, de qualité supérieure. 6 juillet LATASTE & BRULATOUR

EN magasin, d'importation antérieure, Vins fins en barriques et en caisses, blancs et rouges, de Bordeaux, Madère et Champagne—Eau de vie en demi et quarts de pipes, de Demon, Dupuy et autres, Gingolet d'Angers—Vinaigre d'Orléans—Genièvre de Hollande de Ory & fils de Rotterdam—1000 boîtes de Sardines à l'huile de Colin—Quelques caisses vins surfins et pâtés assortis—salaisons assorties de Marseille—amandes en coques à la dame—et merises assorties. LATASTE & BRULATOUR, 6 juillet 19, rue St. Louis.

POMMES SECHES—100 sacs pommes et 3 lits de qualité supérieure, en magasin, et à vendre rue Poydras No. 12, par [illegible] GRIVOT & PAIGE.

FREMAUX—Libraire et marchand de papiers, rue Royale no 163, près Toulouse.

Vient de recevoir un très joli choix de papier de tenture à [illegible] à la mode, blanc sur gris et fond sur fond glacé et mat du meilleur goût.

Une collection d'objets coloriés pour salles, salons et cafés, tels que, batailles d'Austerlitz, jardin et parc français, chasses, caravanes, vues des environs de Rome, et autres.

Des Devants de cheminée, assortis, papier pierre, marbre pour corridor, satin unis, glacé et mat de diverses couleurs, ciels à rosaces et ornements sur différents couleurs de fond avec bordures pareilles. Une grande quantité de bordures de différentes largeurs très riches, de différents prix. Toutes ces marchandises venant directement des manufactures, le permettent d'être libéral sur les prix. Il offre en outre une quantité d'ouvrage nouveaux de nos meilleurs auteurs contemporains.

Une collection de Dictionnaires de poche en différentes langues,

Collection de Manuel Encyclopédique,

Livres classiques élémentaires, à l'usage des écoles.

Papier à écolier, ardoises, plumes et encre.

Un nouveau catalogue est à la disposition des personnes abonnées à son cabinet de lecture, qui vient d'être considérablement augmenté. Les personnes qui voudraient souscrire peuvent en faire la demande par la poste. 22 juil

EN vente chez LELIEVRE, Libraire, encoignure Royale et Ste. Anne,

Portrait lithographié de Mr. Villeré, ancien Gouverneur de la Louisiane.

Bataille de Waterloo, peint par Steuben, gravé par Jazet.

Bonaparte à Jaffa, par Gros, gravé par Laugier.

Vues de Paris, encadrées et en feuilles.

Images de Saints, gravées et lithographiées, noires et coloriées.

Description de la cérémonie du Sacre de Napoléon, ouvrage magnifique.

Académies et principes de dessin.

Proclamations du Maréchal Clausel.

Crayons lithographiques, &c. &c. 20 juin—3ps

A LOUER — Un magasin et un bureau, dans l'Allée de Bank. S'adresser à GEORGE GREEN, 29 juin rue du Camp, no. 60.

LES personnes qui désirent entreprendre la touille du Canal du Lac Borgne, sont invitées à envoyer avant le 15 de juillet leurs soumissions cachetées au bureau de la Compagnie, encoignure Camp et Champs Elysées, où elles pourront examiner les plans du Canal 24 juin—9

BINOCHE Frères, viennent de recevoir par le Salem et les derniers arrivages, un Assortiment de NOUVEAUTÉS dans le dernier goût, tels que Mousselines et Jaconas, dessins riches. Ombrelles de satin, Lingerie, Echarpes et Fichus, Toiles rayées, Foulards de poche dans le dernier goût et autres articles de fantaisie, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail.

30 mai rue Royale, encoignure St Louis.

EN débarquement de la Bonne Rachelle et l'Anne Louise,

300 paniers anisette superfine,
200 ditto fruits à l'eau de vie,
100 ditto liqueurs,
ANTÉRIEUREMENT:
400 ditto Cerises bouteilles blanches, arbres et pebans,
300 ditto huile en grandes et petites bouteilles,

Vins de Chateau Margaux et Lafitte en demi bouteilles; assortiment de vins en barriques et en caisses; eau de vie et liqueurs.

7 juin PIUSSAN & LONGIS, 95, rue St Louis.

EN débarquement du navire Hagarth, venant du Havre,

34 caisses porcelaine blanche unie,
2 do verrerie,
24 paires Lambeaux, avec verreries,
30 caisses prunes à l'eau de vie,
14 malles parfumerie, à vendre par

17 juin J. VATINEL, rue Conti no 21.

AVIS—Le public est prié de ne pas négocier un billet daté 3 mars 1837, à 6 mois de date, souscrit par Sterns & Co. en faveur de M Courtney, pour la somme de 1000 piastres, attendu que le paiement en a été arrêté.

19 mai STERNS, LANGDON, & Co

Détenu à la geole de police du poste du faubourg Washington de la 3me municipalité, le Français, JOSEPH, nègre se disant appartenir à Mr. D. Lambert, âgé d'environ 50 ans, taille 5 pieds 5 pouces, visage alongé, ayant à la jambe droite cassé il y a environ 6 ans; il appartenait alors à Mr. St. Eloy; avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, ce 15 juillet 1837. P. BAYHI, 15 juillet—10 Chef de poste.

Détenu à la geole de police du poste du faubourg Washington, de la 3me municipalité, le Français, EARL LANNON, mulâtre se disant libre, âgé de 34 ans, taille 5 pieds 7 1/2 pouces figure alongée, peau basanée, ayant des plaies aux deux jambes. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, ce 15 juillet 1837. P. BAYHI, 15 juillet—10 Chef de Poste.

DETENU à la geole de police du poste du faubourg Washington de la 3me municipalité, le Français, PRESTON, nègre, se disant à M. Gaminé, âgé d'environ 25 ans, taille 5 pieds 6 1/2 pouces, figure ouverte; ayant un coupure de la [illegible] sur un du gros orteil du pied gauche, et ayant un carcan à deux branches au cou; avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, ce 15 juillet 1837. 15 juillet—10 P. BAYHI, Chef de Poste.

AVIS.

Détenu à la geole de la paroisse St. Jean Baptiste, le nègre James JOHNSON, se disant libre, de nègre âgé de vingt à vingt cinq ans, parlant anglais, taille 5 pieds 7 pouces—Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste St. Jean Baptiste, le 11 juillet 1837. 15 juillet A. TROUARD, Dép. Shériff.

Détenu à la geole de la paroisse St. Jean Baptiste, le nègre BOB, se disant appartenir à M. William [illegible] du Bayou Sara, le dit nègre est âgé d'environ 26 à 27 ans, taille 5 pieds 8 pouces, ne parlant que l'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jean Baptiste, 8 juillet 1837. 15 juillet A. TROUARD, shériff.

AVIS—Détenus à la geole de la paroisse St. Jean Baptiste, les nègres nommés Gilbert et Jack; Gilbert se disant appartenir à Mr Millaudon, âgé d'environ 18 ans, taille 4 pieds 7 pouces, parlant l'anglais et le français; Jack appartenant à Mr Evariste Lowe, âgé de 25 ans, taille 5 pieds 6 pouces, parlant les deux langues.

Avis est donné au propriétaire de les réclamer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jean-Baptiste, ce 3 juillet 1837. 6 juillet—4 A. TROUARD, Dép. shériff.

20 Piastres de Récompense—Partie maronne de chez le soussigné, depuis le 15 mai dernier, la mulâtresse BABAT, âgée de 24 ans, taille d'environ 5 pieds, le teint clair, d'une [illegible] ayant une grande cicatrice sur le front, provenant d'une brûlure. La récompense sera payée à quiconque la conduira dans une geole de cet état ou la remettra à son maître rue S. Claude no 168 entre Bayou et Quartier.

1 juil—6 L. ROQUETTE

PARTI MARRON depuis le 1er de mai dernier, un nègre nommé Isaac Bennett, âgé d'environ [illegible] ans, de [illegible] pouces, [illegible] Ce nègre appartient à [illegible] C S Longcope, de Belle Isle (Missouri). La récompense raisonnable ainsi que les frais seront payés à celui qui le livrera à IRWIN, HALL & WALTON, 4 juillet—6 rue de la Commune, no. 27.

150 Piastres de Récompense—Partis marrons de chez le soussigné le 2 du courant, les nègres JAMES et JIM, âgé d'environ 21 ans, de belle taille, d'une jolie mine, et ayant de grands yeux; [illegible] grands yeux, peau noire et bien [illegible] de la taille de 5 pieds 7 ou 8 pouces, parlant anglais et français. On suppose qu'il est parti sur le bateau à vapeur Memnon, pour Little Rock

La récompense ci-dessus et tous les frais raisonnables seront payés pour leur arrestation.

4 juil—8 A. LEDOUX, 15, rue St Charles.

$25 DE RECOMPENSE.

Seront payés à quiconque délivrera à la geole ou au soussigné le nègre JOHN SCOTT, [illegible] marron depuis 2 mois, âgé à peu près de 30 ans, 5 pieds 6 à 8 pouces de hauteur, [illegible] Il a une cicatrice au dessus de l'œil gauche reçue par un coup de hache, et des [illegible] de la langue et à [illegible] tenait avant à Mrs Priest, fibres.

LOUIS SCHMIDT, au Gay Saw Mill, faubourg Lavaudais 27 juin—15

$20 DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussigné, lundi 22 du courant, la négresse FANNY âgée d'environ 24 ans, taille 5 pieds, teint noir foncé, parlant l'anglais et l'anglais. Elle a [illegible] sur le pied [illegible] de la vue, [illegible] Ou [illegible] qu'elle [illegible] la récompense à la personne qui voudra la conduire [illegible] et poursuivi conformément aux lois. Wm. REGAN. 5 juin

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE—Partie marronne de l'habitation de M. A. Marx, près [illegible] Rouge, il y a environ 15 jours le nègre MANUEL [illegible] Il est âgé d'environ 30 ans, une [illegible] de hauteur, âgé d'environ 30 ans, une [illegible] marque [illegible] Il a une [illegible] en route pour [illegible] Ce nègre s'est [illegible] aux Attakapas ou vers la Nouvelle Orléans [illegible] pendant quelque temps [illegible] marchand [illegible]

L'attention des capitaines et des propriétaires de steamboat est appelée sur cet avis; la récompense ci-dessus sera payée à quiconque le fera arrêter à la geole. 25 mai

$100 DE RECOMPENSE.

PARTIS marrons de l'habitation de Mrs. Coquet et Anderson, DAVY, nègre, âgé d'environ 30 ans, très noir, 5 pieds 6 pouces, fortement construit, et de M. Meyer, SAM, âgé de 25 ans environ, très noir, mesurant 5 pieds 9 pouces, ayant sur la joue trace de [illegible] Eaton.

La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation des deux, ou $100 pour chacun, s'adressant à YORKE FRERES, 23 mai 65, rue du Camp.

Esclave marron détenu à la geole—Il a été conduit à la geole comme marron, un nègre du nommé WILLIAM, et appartenant à Mr. [illegible] rue St [illegible] à la Nouvelle Orléans. [illegible] conformer à la loi.

Paroisse Jefferson, 23 juin 1837 29 juin—4 tps MANUEL GARCIA, shériff.

DETENU à la Geole de Police, Poste du faubourg Washington de la 3me Municipalité, le Français, le nègre nommé GEORGE SHAW, se disant âgé de 45 ans, taille 5 pieds 6 pouces, figure ronde, grisonnant, cheveux gris, et visage barbu. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, ce 11 juillet 1837. 11 juillet—10 P. BAYHI, Chef de poste.

50 Piastres de Récompense—Seront payés à celui qui fera découvrir le voleur qui a volé du soussigné [illegible] vache [illegible] à Carrollton [illegible] la Banque. S'adresser à 13 juin P. SONIAT, à Carrollton.

CHIENNE PERDUE.

PERDUE ou égarée, depuis dernièrement une Chienne épagneul de noire, de taille moyenne, ayant la queue et les oreilles longues. Elle avait au cou un collier de cuivre avec les lettres F. & B. Vieille Levée, gravées sur une plaque de cuivre, auprès du collier. Elle répond au nom de Frisk. Celui qui la ramènera au No. 20 Vieille Levée, recevra une récompense. Une [illegible] et [illegible] dans une somme de $50 sera donnée à celui qui donnera des preuves suffisantes pour la condamnation du coupable. 11 juillet

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Premier district judiciaire—L'état de la Louisiane—A tous ceux qui ces présentes concernent, salut:

A cette fin que Evariste Bara, ayant acheté à une vente faite M. T. Mossy & Gardel, la propriété ci-après décrite, s'est désisté au greffe de cette cour pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé, "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires", approuvé le 10 mars 1834;

Qu'il soit connu et toutes personnes intéressées par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en vertu de l'affaire et jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Cette propriété fut vendue par T. Mossy & Gardel, le 2 et pour juillet de l'année 1836, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 12 de mars de l'année 1835, dans l'affaire de Joseph Soniat Dufossat vs. l'ajointe Bonnegrand, découvert au secretaire des fonds au dit numéro No. 7253 du docket de cette cour, à laquelle vente Evariste Bara est devenu l'acquéreur pour le prix de $5 00

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire:

Un lot de terre situé de l'autre bord du lac Pontchartrain, dans la paroisse St. Tammany, en cet état entre les Bayous Liberté et Paquet, mesurant environ six cents du lac vingt toises arpents, soixante huit perches et deux cent trente huit pieds de superficie, ou plus ou moins et a été tel que conformément à un plan dressé par Allou d'Hémécourt, député, voyer de cette ville, le 6 décembre 1831.

Nouvelle Orléans, ce 31 mai 1837. 19 juil—2 ARMAND PITOT, greffier.

ETAT de la Louisiane—Paroisse St. Bernard—Cour des Preuves—Succession d'Antoine Gutierrez. En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse St-Bernard, il sera vendu, en vente publique, par le soussigné, à la maison de la Cour de cette paroisse, lundi le 24 juillet 1837, à dix heures du matin, sur le bayou aux Ronds, à environ trois milles du fleuve Mississipi, ayant un quart d'arpent de face sur la rive droite dudit Bayou, sur une profondeur de quarante arpens, borné d'un côté deux côtés par la propriété de Mr. Philippe Gutierrez.

Conditions: six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St.-Bernard, le 21 juin 1837. 22 juin—5 OCTAVE S. ROUSSEAU, juge.

ETAT de la Louisiane—Paroisse St. Bernard—Cour des Preuves—Succession d'Etienne Veillon—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse St.-Bernard, il sera vendu, en vente publique, par le soussigné, à la maison de Cour de cette paroisse, lundi le 24 juillet 1837, à dix heures du matin, les esclaves suivans, savoir: James, nègre de 23 ans, et Félicia, négresse de 26 ans.

Conditions: un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St.-Bernard, le 29 juin 1837. 22 juin—5 OCTAVE S. ROUSSEAU, juge.

L. DEPOORTER, Chirurgien-Dentiste, rue de Canal, no 130. Les études longues et actives dans la partie scientifique de son art, lui ont donné la perfection de premiers maîtres, une parfaite connaissance de la partie mécanique relative à sa profession, une pratique de nombreuses années, lui donnent l'espoir, il ose l'espérer, lui ferons la confiance publique.

N. B. L. D. traite les maladies de la bouche, celle des cavités osseuses voisines, la perforation et la division des os et des voiles palatins; cette partie de la chirurgie étant du ressort des dentistes européens. 16 mai

Avis judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 9795.—Présent l'honorable Charles Maurian, 30 juin 1837.—Nelson Favorn, h.c.l. contre ses créanciers, pour cet atermoiement. Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la Cour, que les créanciers de l'insolvable aient à s'assembler en l'étude de L. Féraud, notaire public, le Jeudi 3 août 1837, afin de délibérer sur les affaires du dit insolvable, et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.

Bureau du greffier, 30 juin 1837 1 juillet—9,2m ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No 9812—Ferdinand Le Blanc contre ses créanciers. La cession des biens du pétitionnaire est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice des créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu en l'étude de F. Grima, notaire public, le lundi 24 du juillet courant, à dix de l'heure sur les affaires dudit insolvable, et en même temps toutes procédures contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier, Nouvelle Orléans, 11 juillet 1837. 13 juillet—3 ARM. GUYOL, dép. gf.

NOTIFICATION est par le présent donnée à tous ceux à qui cela peut concerner, avant des terrains dans les limites du 3ème. district de la troisième municipalité, d'avoir à se conformer, dans deux mois de la date de cette notification à une ordonnance du conseil, en date du 16 février 1837, conçue en ces termes:

Résolu qu'il sera du devoir des commissaires de police de donner immédiatement des ordres pour faire faire, avec dans les deux mois qui auront lieu à compter de la présente ordonnance, les banquettes en pièces de cyprès, avec contre banquette et rigoles, ou en bordures, aux chaux des propriétaires, dans les limites suivantes, savoir:

Dans toute cette partie du faubourg Marigny et du nouveau faubourg Marigny, jusqu'à cent vingt pieds au delà de la rue Poubert.

Dans toute cette partie du faubourg Marigny et du faubourg Franklin, jusqu'à cent vingt pieds au delà de la rue Moralès.

Dans toute cette partie du 3ème district, depuis la rue d'Enghein jusqu'à la rue de l'Indépendance, et au delà de la rue des Grands Hommes jusqu'à cent vingt pieds au delà de la rue Poubert jusqu'à la Levée.

Et il devront aussi ordonner de faire faire dans le même temps et de la même manière, des banquettes en pièces de cyprès, dans cette partie du 3me district, au dessous de la rue de l'Indépendance, jusqu'à la rue Poüiger, et à 25 aux de la Levée.

Résolu qu'il devront faire faire, dans le même temps et en madriers de cyprès, de quatre pouces d'épaisseur, les banquettes dans toute cette partie du 3me district depuis cent vingt pieds au delà de la rue des Grands Hommes avec une ligne à cent vingt pieds au delà de la rue Moralès, depuis la rue d'Enghein jusqu'à la limite supérieure de Mr. L. B. Macarty.

Résolu que lorsque, après les délais de la demande des commissaires de police, d'ordre de faire aux propriétaires les alignements ne sera mis faire pour faire faire les dites banquettes, et en cas de négligence de la part des propriétaires de se conformer aux dispositions précédentes, il sera du devoir des dits commissaires de faire faire au rabais, après deux jours d'avis dans la gazette officielle de la municipalité, les dites banquettes, qu'elles auront été enregistrées, et d'en certifier le compte au trésorier qui devra se présenter de le payer et à en [illegible] et le remettre à l'avocat de la municipalité, qui en poursuivra le recouvrement.

Nouvelle-Orléans le 27 mai 1837. 29 mai—2m A. ROUSSEAU, commissaire de police pour le 2e. district

NOTIFICATION est par le présent donnée à tous ceux à qui cela peut concerner, ayant des terrains dans les limites du 3me district de la troisième municipalité, d'avoir à se conformer dans deux mois de la date de cette notification à une ordonnance du conseil en date du 1er février 1837, conçue en ces termes.

Résolu. Qu'il sera du devoir des commissaires de police de donner immédiatement des ordres pour faire faire ou réparer dans les deux mois qui auront lieu à compter de la présente ordonnance, les banquettes en pièces de cyprès, avec contre banquettes et rigoles, aux chaux des propriétaires, dans les limites suivantes, savoir:—

Dans toute cette partie du faubourg Marigny et du nouveau faubourg Marigny jusqu'à cent vingt pieds au delà de la rue Poubert

Dans toute cette partie du faubourg Marigny et du faubourg Franklin jusqu'à cent vingt pieds au delà de la rue Moralès.

Dans toute cette partie du 3me district depuis la rue d'Enghein jusqu'à la rue de l'Indépendance et au delà de la rue des Grands Hommes.

Et ils devront aussi ordonner de faire faire dans le même temps et de la même manière des banquettes en pièces de cyprès dans cette partie du 3me district, au dessous de l'Indépendance, jusqu'à la rue Poüiger et au delà de la Levée.

Résolu. Qu'ils devront faire faire, dans le même temps et en madriers de cyprès, de quatre pouces d'épaisseur, les banquettes dans toute cette partie du 3me district, depuis cent vingt pieds au delà de la rue des Grands Hommes avec une ligne à cent vingt pieds audelà de la rue Moralès, depuis la rue d'Enghein jusqu'à la limite supérieure de Mr L. B. Macarty.

Résolu. Que lorsqu'après les délais de la demande des commissaires, il ne sera pas [illegible] les propriétaires de se conformer aux dispositions précédentes, il sera du devoir des dits commissaires de faire faire au rabais, après dix jours d'avis dans la gazette officielle de la municipalité, les dites banquettes, qu'elles auront été adjugées, et d'en certifier le compte au trésorier qui devra en payer le montant, et le remettre ensuite à l'avocat de la municipalité qui en poursuivra le recouvrement.

Nlle.-Orléans, 19 mai 1837. Le GUEPIN, 19 mai—2m Commissaire du 3e district.

A VENDRE par les soussignés en entrepôt, venant de Bordeaux:

10 barils pois verts
10 do haricots flageolets
10 do rouges
10 do lentilles
100 caisses fruits à l'eau-de-vie
50 do liqueurs surfines
25 do paniers anisette de Colin
200 boîtes sardines de Colin
50 paniers bouteilles vides, [illegible] d'importation antérieure
200 barriques vin blanc
150 [illegible] vin blanc
200 caisses vins différentes marques
50 do chandelles
150 do grand [illegible]
200 paniers champagne différentes marques
50 caisses liqueurs Marseille
50 do huile de Nice
200 paniers vin de Bordeaux
20 barils [illegible]
50 sacs café Havane, thé vert.

5 juin H PALOC & DUFOUR, 57 rue Conti.

POLHEMUS & COOK—Peintres d'enseignes d'ornements et de bâtiments, place de la bourse, no 22, près de la poste.

Les soussignés, espèrent par leur exactitude et leur ouvrage, à des prix modérés, mériter la confiance du public. Tous les ouvrages en drapeaux militaires, inscriptions de bannières, et les peintures des bateaux à vapeur, s'exécutent avec la plus grande promptitude. 24 av

OUVERTURE

D'UN NOUVEAU MAGASIN,

Rue d'Orléans, tout près de la rue Royale, maison de Mr Vignié.

LE soussigné, arrivé de France par le navire le Tolma, a l'honneur de prévenir le public et ses connaissances, les Dames, les jeunes fashionables et ses gens de goût, qu'il met en vente au-jourd'hui, 29 août, un gros choix d'objets, bijouterie, diamants, montres et dans la véritable goût de la saison de Paris, et des plus jolies modes de la dernière fête de Longchamps. Paris que ces jours après cette solennité, qui ait à Paris l'intention suprême de la mode, le soussigné assortit et peut offrir aux Louisianais la tenue aux nouveautés qui apparaissent en ce moment dans le monde fashionable français. Cet assortiment, qui se vend en GROS et EN DETAIL, consiste en:

Un grand Bijouterie fine; Chaînes de montres et de cou, modèles les plus récents; Montres d'hommes et de femmes, d'Oudin, élève et successeur du feu aux Bréguet.

Blondes blanches; Dentelles; Broderies magnifiques; Rubans de soie les plus nouveaux; Sacs de [illegible]; Colliers; Fichus; Tabliers pour de soie avec velours et dentelles, Mantelets délicieux, &c.

Bas et gants de soie, cotons et fil d'Ecosse.

Peignes d'écaille et de buffle.

Outils fins; Cannes nouveau genre; Cravaches et annattes.

Corsets de bas et haut prix.

Soies et Cordonnets en écheveaux et en bottes.

Caves à liqueurs; Nécessaires pour Dames; Portefeuilles, &c.

Tabletiers fines; Coffrets; Albums; Souvenirs; Voitures, Cornets de bal; Etuis à cigares; Corbeilles; Médaillons; Tabatières; Boîtes à musique nouvelle, &c.

Glaces de toute grandeur avec cadres exquis.

Brosses fines; Savons pour hommes et pour femmes; Harnais complets.

Briquets phosphoriques d'invention nouvelle et de perfectionnement incomparable.

Habillements complets d'hommes et d'été par les premiers tailleurs de Paris; Bottes et Souliers fins; Chapeaux de soie et Castor rosé, Chemises en batiste, Percale et Coton de couleur.

Vins de Champagne et de Porto, qualité rare; Cerises à l'eau-de-vie; Liqueurs de toute espèce exceptionnelle de porcelaine, et garantie extra-fines.

Biscuits de Rheims et Saucissons de Lyon, qualité supérieure.

Capsules gélatineuses du baume de Copahu, et Liqueur cosmétique du Dr [illegible] Boulevon, garanti infaillible pour faire repousser les cheveux et en arrêter la chute.

En outre, le soussigné attend par les 1er. arrivages, un choix de riches porcelaines et un Cabriolet de Lyon, tel qu'il a grand choix il pourra [illegible] de se a propre yeux dans Paris.

6 juin—1f F. GAILLARDET.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages de France et offrent à vendre à des prix raisonnables, les articles suivants:

4 caisses Sardines à l'huile et au beurre
1 caisse Fraises confites
1 assortiment de Paniers différentes grandeurs
1 paquet fourni Vin de Cognac, bonne qualité
2 caisses Fruits confits à la pièce et à [illegible]
800 paniers Gorgonzola et d'Angers
150 barils Vinaigre blanc
150 caisses Vin muscat de Frontignan.
20 caisses Cerises à l'eau de vie
1 grand assortiment de Gandiacres.
10 barriques Vin rouge de Médoc.
1 do do de Jivel, pour [illegible]
150 caisses Vin St. Julien Médoc, 1re qualité.
2 caisses à Serrures françaises.
3 caisses Balais en crin et divers autres articles.

22 juin—1m F. HENRY & LAURANS, No 26, Vieille-Levée.

BILLETS de la banque des Etats Unis, à vendre par ROBINSON & Co. 29 juin 45, rue du Camp.

BRIQUES A FEU DE PREMIERE QUALITE, A VENDRE à l'entrepôt de M. Bonny, près de la fonderie, de 3 à 400,000 briques d'une qualité qui n'excède en rien à n'importe quelles briques des Etats Unis. Ceux qui désirent se procurer cet article feront bien de se hâter, car il n'y a pas à se tromper dans leur qualité. Nous faisons aussi des briques des [illegible] pour la commande.

22 juin—6m 1m JAMES & STARKE.

FEUILLES EN CUIVRE—300 paquets première qualité R. G., à vendre par COIT & Co. 27 juin no 30 rue de la Douane

LE soussigné offre en vente, à des prix raisonnables, 150 paniers Champagne; 3 quarts Vin vieux de Xérès; 20 barils vieux Whiskey de Monongahela; 500 Cigares de qualités assorties; 31 caisses Vin de Bordeaux; 4 caisses de Thé superfin; 120 barrillets Clous grandeurs assorties.

6 juillet J. ROBERT & Co. 47, Bienville.

FOIN—200 balles de foin du Nord, maintenant à bord du brick Catherine, à vendre par GEORGE BEDFORD, 1 juillet 28 rue Bienville.

TERMS OF [illegible]

SUBSCRIPTION.—Twelve D[ollars] per annum, payable an[nually] dollars for the tri-weekly co[untry] year in advance, where no [...] Non subscription will be disc[ontinued until] arrearages are settled. In case of disc[ontinuance] notice, in writing, must b[e given one week] previous to the expiration of sub[scription].

ADVERTISEMENTS.—One dolla[r per square for first] insertion, and half that price [...] any material alteration [...] ments will be charged as a [new] line in a square.

ADVERTISEMENTS ordered [...] vals, will be charged one [dollar per square] each ins[ertion].

YEARLY ADVERTISERS—[...] forty dollars for [...] gungs, Banks, Insurance [...] public institutions, fifty dol[lars...] $60 for both languages. [...]

MARRIAGE AND [DEATH...] ing the [...] one dollar [...] language.

[...] to Vendmers, Sheriffs, R[egister of Wills...] sales of other property [...]

ADVERTISEMENTS out of [...] on sales, [...] will be charged for sepa[rately]

[...] Engla[nd...] and 150 dolla[rs...]

FOR CINCINNATI [...]

For Fort Gibson, Van [Buren...] and all intermediate [...] LAVILLEBEUVRE [...] june 22

Coastwise [...]

FOR NEW [ORLEANS...] [illegible] LEVI H. G[ALE]

FOR NEW YO[RK...] BAILEY [...]

European [...]

FOR LIVERPOOL [...] Ruthelia, capt. [...] For freight of 150 hhds To[bacco...] june 24

FOR LONDON [...] Nimrod, [...] H. C. [...]

FOR LIVERPOOL [...] H C [...]

FOR LIVERPOOL [...] Arab [...]

FOR HAVRE [...] Virginia, [...] AMB. LANFEAR [...]

West India [...]

FOR HAVANA [...] HARRISON [...]

FOR HAVANA [...] EAST[MAN...]

Mexico and Texas

FOR BRAZORIA [...] J. C. [...]

FOR MATAGORDA [...]

FOR BRAZORIA [...] Caldwell, B. Noyes [...] june 17 JOHN G. ROWLAND

FOR VERA CRUZ [...] JOSE TRAIS & [...]

FOR CADIZ [...]

FOR FREIGHT [...] To St Jago de Cuba [...] Lady Hope, J. Arata [...] KOHN, DARON, & C[o]

NOTICE [...] Thousand Dollars, as [...] STERNS [...]

CHARLES H. GRANT [...] Keeps constantly [...] ELEGANT & USEFUL [...] Mahogany, Maple, Fancy [...] Chairs

JOHN G & [...] 24 Pine Street, New Yo[rk...] 1st RENISH WINES [...] Steinberger [...] Johannesberger [...] These wines are all from [...] P A Mumm, in Cologne [...]

NOTICE—The undersigned [...] their friends and the pub[lic...] day entered into Co[partnership...] firm of "Merryfield & [...]" Their office is corner of [...] faubourg Lafayette, where [...] with prompt attention. P. DEL[AHOUSSAYE], W. MERRYFIELD

LITHOGRAPHY OF [...] THE subscriber, Director of [...] has the honor to inform [...] Circulars, Letters, and [...] Maps, Landscapes, Portraits [...] april 16